

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU

04 FEVRIER 2013

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL DU 4 Février 2013

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2013/367	04/02/2013	Portant délégation de signature à Mr Christian ROCK Secrétaire Général de la Préfecture du Val de Marne	1

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Créteil, le 4 février 2013

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

ARRETE N° 2013/367

**Portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 8 juillet 2009 nommant Monsieur Christian ROCK, administrateur territorial hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne (1^{ère} catégorie) ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Monsieur Christian ROCK, Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Val-de-Marne à l'exception :

- 1°) des réquisitions de la force armée ;
- 2°) de la réquisition du comptable ;
- 3°) des arrêtés de conflit ;

Sont inclus dans la délégation donnée à M. Christian ROCK tous les actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire délégué qu'il prendra en sa qualité de responsable d'un service prescripteur, au sens de CHORUS, sur l'UO du BOP régional « Administration territoriale ».

ARTICLE 2 : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Préfet, délégation est donnée à Monsieur Christian ROCK afin de présider la commission départementale d'aménagement commercial prévue par les articles L 751-1 et suivants du Code du commerce.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 4 février 2013

Thierry LELEU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD